

CONSEIL SYNDICAL
SEANCE DU 10/07/2023
DELIBERATION N°CS-2023/29

OBJET : *Approbation et signature du Programme d'Etudes Préalables au prochain PAPI*

L'an deux mille vingt-trois, le dix juillet à 19 heures, le Conseil Syndical du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC), régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la salle des fêtes, 47 montée de la Bernade - 69126 BRINDAS, sous la Présidence de Monsieur Jean-Charles KOHLHAAS.

Etaient présents au titre des affaires générales

Mesdames : A. NELIAS, A. CHANTRAINE, H. DROMAIN, V. SARSELLI, C. SCHUTZ

Messieurs : F. FORT, J-P. GILLET, D. MALOSSE, J-M. THIMONIER, M. RANTONNET, F. GROULT,
J-C. KOHLHAAS, F. THEVENIEAU, E. HORRIOT, Y. JAILLARD, D. AUDIFFREN,
L. CHEVIAKOFF, S. FERRANDEZ, S. BOUKACEM, F. FOURDIN

Président : J-C. KOHLHAAS

Secrétaire de séance : A. NELIAS

Nombre de Conseillers en exercice : 38 (Présents : 20 / Voix : 60 sur 109).

Convocation en date du : 3 juillet 2023

Nature de l'acte : Domaine de compétences par thème - Environnement (8.8)

Monsieur le Président rappelle que, situé dans le périmètre du Territoire à Risque important d'Inondation (TRI) de Lyon, le bassin versant de l'Yzeron est particulièrement exposé au risque inondation. Par sa composition géologique (sols peu perméables), ses fortes pentes sur la partie amont notamment et sa densité urbaine, en particulier sur la partie aval, le territoire est soumis à des crues violentes pouvant se former en quelques heures et générer d'importants dégâts. Le bassin de l'Yzeron est également soumis à de forts orages et ruissellements induisant des réactions rapides sur les affluents et des dégâts « localisés ».

Le PAPI de l'Yzeron, labellisé fin 2013 et prolongé dans le cadre d'un avenant jusqu'à fin 2023, est un outil central dans la mise en œuvre d'opérations d'aménagement ayant permis de protéger les personnes et les biens jusqu'à un niveau comparable à la crue historique de décembre 2003 sur la partie aval du bassin.

Conscient de l'exposition au risque inondation et de la nécessité de poursuivre la dynamique de bassin engagée il y a une dizaine d'années, le SAGYRC souhaite relancer dès à présent une démarche PAPI dans le but d'augmenter le niveau de protection déjà atteint et de renforcer la résilience du territoire à ce risque naturel majeur (cf. délibérations N°CS-2021/33 et N°CS-2021/34).

Conformément au cahier des charges national et suite aux échanges avec les services de l'Etat, le montage du prochain PAPI de l'Yzeron passe par une phase d'études préalables permettant au Syndicat de disposer des connaissances nécessaires à l'élaboration de la future stratégie de gestion du risque inondation. Le Programme d'Etudes Préalables (PEP) comprend, en plus des études préalables, un programme d'actions relatif au volet prévention et réduction de la vulnérabilité (axe 1 à 5).

Le Président précise que l'élaboration du PEP, réalisée sur le premier semestre 2023, a fait l'objet d'une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) permettant au SAGYRC d'être accompagné sur le volet technique (identification des besoins de connaissances complémentaires, planification et chiffrage) et sur le volet médiation (concertation avec les partenaires institutionnels et les parties prenantes concernées par la gestion du risque inondation sur le bassin versant).

Le programme d'actions a été co-construit avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la démarche PAPI (services de l'Etat, collectivités adhérentes, associations nationales de protection de l'environnement, associations locales et comités d'intérêt local).

Le PEP se structure autour de 4 grandes phases de travail :

1/ Etudes d'actualisation de la connaissance du risque inondation : mise à jour des données sur l'aléa inondation sur un périmètre élargi, prise en compte des risques liés au ruissellement pluvial et prise en compte des effets du changement climatique. Mise à jour des données sur la vulnérabilité du territoire au risque inondation par débordement de cours d'eau et par ruissellement.

2/ Etudes de faisabilité de scénarios d'aménagement : identification et caractérisation de solutions permettant d'augmenter le niveau de protection sur le bassin versant.

3/ Etudes de conception et études réglementaires du scénario d'aménagement qui sera retenu par le Syndicat : études d'avant-projet, étude d'impact, étude de dangers, analyse coût-bénéfice ou analyse multicritère, etc.

		Montant estimatif (€ HT)	Taux financement Etat	Reste à charge	Montant financé Etat (€ HT)	Montant reste à charge (€ HT)
AXE I - Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque		529 600.00 €				
I.1	Etude hydrologique et hydraulique globale des aléas liés au débordement des cours d'eau sur le bassin versant de l'Yzeron	150 000.00 €	50%	50%	75 000.00 €	75 000.00 €
I.2	Etude des capacités d'infiltration à l'échelle du bassin versant de l'Yzeron	30 000.00 €	50%	50%	15 000.00 €	15 000.00 €
I.3	Synthèse, analyse et diffusion des connaissances disponibles sur le risque d'inondation par ruissellement	20 000.00 €	50%	50%	10 000.00 €	10 000.00 €
I.4	Caractérisation des enjeux et de la vulnérabilité pour les aléas débordement et ruissellement	50 000.00 €	50%	50%	25 000.00 €	25 000.00 €
I.5	Etude environnementale générale	20 000.00 €	50%	50%	10 000.00 €	10 000.00 €
I.6	Développement de la signalétique « inondation » sur le terrain	30 000.00 €	50%	50%	15 000.00 €	15 000.00 €
I.7	Sensibilisation des acteurs locaux au risque inondation	229 600.00 €	50%	50%	114 800.00 €	114 800.00 €
I.8	Assistance auprès des communes sur l'information préventive	0.00 €	-	-	-	-
AXE II - Surveillance, prévision des crues et des inondations		150 000.00 €				
II.1	Etude d'optimisation de l'instrumentation, de la surveillance et de la	70 000.00 €	50%	50%	35 000.00 €	35 000.00 €
II.2	Mise en place opérationnelle du renforcement du réseau de mesures et du système de surveillance, et si possible, de prévision des crues	80 000.00 €	50%	50%	40 000.00 €	40 000.00 €
II.3	Animation et renforcement du réseau Vigies	0.00 €	-	-	-	-
AXE III - Alerte et gestion de crise		6 000.00 €				
III.1	Accompagnement des communes dans la réalisation et la mise à jour de	2 000.00 €	0%	100%	0.00 €	2 000.00 €
III.2	Accompagnement des EPCI dans la réalisation et la mise à jour de leur PICS	2 000.00 €	0%	100%	0.00 €	2 000.00 €
III.3	Organisation et réalisation d'exercices de gestion de crise à différentes	2 000.00 €	0%	100%	0.00 €	2 000.00 €
III.4	Elaboration et actualisation des PCS	0.00 €	-	-	-	-
III.5	Elaboration des PICS	0.00 €	-	-	-	-
AXE IV - Prise en compte du risque inondation dans l'aménagement et l'urbanisme		0.00 €				
IV.1	Renforcer le rôle du SAGYRC dans l'élaboration des documents d'urbanisme	0.00 €	-	-	-	-
IV.2	Prise en compte de l'aléa inondation actualisé dans la réglementation en zone inondable	0.00 €	-	-	-	-
IV.3	Renforcer le rôle du SAGYRC dans l'instruction des projets de construction en zone inondable	0.00 €	-	-	-	-
IV.4	Expertise juridique	0.00 €	-	-	-	-
AXE V - Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens		350 000.00 €				
V.1	Réaliser des diagnostics de vulnérabilité à destination d'habitations situées en zone inondable	30 000.00 €	50%	50%	15 000.00 €	15 000.00 €
	Réalisation de diagnostics de vulnérabilité à destination d'entreprises situées en zone inondable	15 000.00 €	50%	50%	7 500.00 €	7 500.00 €
	Réalisation de diagnostics de vulnérabilité à destination d'ERP situés en zone inondable	5 000.00 €	50%	50%	2 500.00 €	2 500.00 €
V.2	Mise en oeuvre des actions et/ou travaux de réduction de la vulnérabilité identifiés lors des diagnostics (habitations)	150 000.00 €	80%	20%	120 000.00 €	30 000.00 €
	Mise en oeuvre des actions et/ou travaux de réduction de la vulnérabilité identifiés lors des diagnostics (entreprises)	75 000.00 €	20%	80%	15 000.00 €	60 000.00 €
	Mise en oeuvre des actions et/ou travaux de réduction de la vulnérabilité identifiés lors des diagnostics (ERP)	25 000.00 €	0%	100%	0.00 €	25 000.00 €
V.3	Etude foncière globale	50 000.00 €	50%	50%	25 000.00 €	25 000.00 €

1b/ Actions de prévention et de réduction de la vulnérabilité : information préventive et sensibilisation au risque inondation, prévision des crues, gestion de crise, prise en compte du risque dans l'urbanisme et réduction de la vulnérabilité.

AXE VI - Gestion des écoulements		600 000.00 €				
VI.1	Etude de définition et de faisabilité de travaux de réduction de l'aléa inondation, avec pré-évaluation des contraintes et ACB simplifiées	120 000.00 €	50%	50%	60 000.00 €	60 000.00 €
VI.2	Etudes de conception du scénario de réduction de l'aléa inondation retenu	300 000.00 €	50%	50%	150 000.00 €	150 000.00 €
VI.3	Analyse ACB/AMC du scénario de réduction de l'aléa inondation retenu	30 000.00 €	50%	50%	15 000.00 €	15 000.00 €
VI.4	Etude d'impact du scénario de réduction de l'aléa inondation retenu / études réglementaires	150 000.00 €	50%	50%	75 000.00 €	75 000.00 €
AXE VII - Gestion des ouvrages de protection hydrauliques		300 000.00 €				
VII.1	Plan de gestion des sédiments	10 000.00 €	50%	50%	5 000.00 €	5 000.00 €
VII.2	Travaux de gestion des sédiments	240 000.00 €	0%	100%	0.00 €	240 000.00 €
VII.3	Surveillance et entretien des systèmes d'endiguement	50 000.00 €	0%	100%	0.00 €	50 000.00 €
AXE 0 - Animation du PEP		399 235.00 €				
0.1	Poste d'animateur PEP	240 000.00 €	50%	50%	120 000.00 €	120 000.00 €
0.2	Mission AMO Phase 1 PEP	159 235.00 €	50%	50%	79 617.50 €	79 617.50 €
TOTAL		2 334 835.00 €			1 029 417.50 €	1 305 417.50 €
Reste à charge SAGYRC						1 190 417.50 €

Le Président indique que la conduite technique du PEP pourra démarrer après instruction du dossier par les services de l'Etat, d'ici fin 2023 / début 2024 avec le lancement des phases 1 (actualisation de la connaissance du risque inondation) et 1b (actions de prévention et de réduction de la vulnérabilité). Suivront ensuite les autres phases (2 et 3) après remise des premiers résultats nécessaires à leur lancement.

L'ensemble des études et actions prévues au PEP représente un montant total de 2 334 835 €. Certaines d'entre elles peuvent faire l'objet d'aides de l'Etat dans le cadre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM dit Fonds Barnier), le reste à charge prévisionnel pour le Syndicat s'élève à 1 190 417.50€.

LE CONSEIL SYNDICAL, invité à se prononcer,

Vu l'arrêté n°69-2018-02-01-004 du 01 février 2018 relatif aux statuts du syndicat et notamment son article 3 sur les compétences de ce dernier,
Vu la délibération du Conseil syndical n°CS-2021/33 relative à la feuille de route 2022,
Vu la délibération du Conseil syndical n°CS-2021/34 relative au lancement du PAPI 3,
Vu la délibération du Conseil syndical n°CS-2022/25 relative à l'attribution du marché public pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration, le suivi et le lancement du Programme d'Etudes Préalables (PEP) au PAPI 3 du bassin de l'Yzeron,
Considérant la présentation des éléments de cette note lors de la commission inondation élargie au bureau qui s'est réunie le 17 mai 2023,
Considérant que, au vu de l'arrêté sur les statuts du syndicat, la présente délibération relève des affaires générales,

Où l'exposé du Président du SAGYRC,

Après en avoir délibéré,

DECIDE par 60 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 voix d'abstention :

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le projet de PEP au prochain PAPI de l'Yzeron ;

ARTICLE 2 : D'AUTORISER le Président à déposer le dossier PEP pour instruction des services de l'Etat ;

ARTICLE 3 : D'AUTORISER le Président à signer le dossier et toute pièce se rapportant à l'opération ;

ARTICLE 4 : DE PRÉVOIR ET INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de la publication le 13 juillet 2023.

LE PRESIDENT

Jean-Charles KOHLHAAS

